

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140925-2014_B374-DE
Date de télétransmission : 06/10/2014
Date de réception préfecture : 06/10/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B374

OBJET : Développement économique et emploi - Enseignement supérieur et recherche - Attribution d'une subvention dans le cadre de la convention avec l'IEP Sciences-Po Aix pour la mise en place de la Chaire Attractivité et nouveau marketing territorial

Le 25 septembre 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 19 septembre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet, donne pouvoir à MANCEL Joël

Excusé(e)s :

DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air

Monsieur Jean-David CIOT donne lecture du rapport ci-joint.

05_5_01

BUREAU DU 25 SEPTEMBRE 2014

Rapporteur : Jean-David CIOT

Politique publique : Développement économique et emploi

Thématique : Enseignement supérieur et recherche

Objet : Attribution d'une subvention dans le cadre de la convention avec l'IEP Sciences-Po Aix pour la mise en place de la Chaire Attractivité et nouveau marketing territorial.

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Par convention signée le 11 juillet 2013 avec l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence, autorisée par la délibération n° 2013_B280 du 27 juin 2013, la Communauté du Pays d'Aix s'est engagée à soutenir financièrement pendant trois ans la mise en place de la Chaire Attractivité et nouveau marketing territorial à hauteur de 10.000 Euros par année.

Les conditions requises ayant été remplies, il convient d'attribuer une subvention de 10.000 Euros pour la deuxième année d'exécution de la convention.

Exposé des motifs :

Par convention signée le 11 juillet 2013 avec l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence, autorisée par la délibération n° 2013_B280 du 27 juin 2013, la Communauté du Pays d'Aix s'est engagée à soutenir financièrement pendant trois ans la mise en place de la Chaire Attractivité et nouveau marketing territorial à hauteur de 10.000 Euros par année.

A) Rappel du projet.

Co-fondée par des collectivités territoriales et portée par l'I.E.P. d'Aix-en-Provence, La Chaire Attractivité et nouveau marketing territorial a pour objectifs :

- de suivre les tendances et meilleures pratiques du marketing territorial dans le monde ;
- d'améliorer la formation et le partage d'information sur le marketing territorial le plus innovant et performant ;
- de favoriser la mise au point de nouveaux modèles et outils opérationnels de marketing territorial.

Lancée en novembre 2012, elle repose sur trois piliers :

1 - La formation.

Le Master « Attractivité et nouveau marketing territorial » porte sur l'ensemble des secteurs du marketing territorial et sera principalement assuré par des professionnels issus de collectivités territoriales ou de cabinets conseils spécialisés.

2 - La recherche appliquée.

Elle consiste à sélectionner et enregistrer des données sur les nouvelles pratiques de marketing innovant et performant dans le monde dans une base de données et de veille permanente « benchmark » accessible en ligne, à réfléchir à de nouveaux modèles stratégiques et opérationnels de marketing territorial, enfin à publier des articles, des mémoires et des ouvrages sur ces différents sujets.

3 - L'événementiel.

Un colloque annuel, nommé « Place Marketing Forum », a lieu chaque année à Aix-en-Provence pour partager et échanger sur les nouvelles approches du marketing territorial dans le monde, en présentant cas marquants et pratiques remarquables. Cet événement donne lieu à publications et communication auprès des médias.

Dans ce contexte, il a été proposé à la Communauté du Pays d'Aix de devenir membre fondateur de la Chaire « Attractivité et nouveau marketing territorial » de l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence, aux côtés d'une vingtaine de territoires, en contrepartie d'une contribution financière de 10.000 Euros par an sur 3 années.

B) L'intérêt du statut de co-fondateur de la Chaire pour la Communauté du Pays d'Aix.

Aix-en-Provence et le Pays d'Aix ont été choisis comme lieu d'implantation de cette chaire en raison des caractéristiques et du potentiel d'étude qu'offre ce territoire internationalement reconnu pour son université, ses entreprises innovantes et son rayonnement culturel et touristique.

Par ailleurs, l'I.E.P. d'Aix-en-Provence s'est engagée sur plusieurs contreparties, parmi lesquelles :

- Recherche en Master : en l'absence de projet personnel de recherche, les étudiants seront orientés par la Direction de la Chaire vers des stages ou des mémoires prioritairement ciblés sur les thématiques intéressant les co-fondateurs et notamment vers des études de cas issues du Pays d'Aix ;

- la C.P.A. disposera d'un accès en ligne à la base de données sur les meilleures pratiques du marketing territorial dans le monde ;

- participation de la CPA à la définition des orientations stratégiques de la Chaire : l'I.E.P. d'Aix réunira une fois par an à Aix-en-Provence les co-fondateurs de la Chaire pour présenter le bilan de la Chaire et définir avec eux les orientations de l'année suivante ;

- trois entrées gratuites au colloque annuel sur le nouveau marketing territorial dénommé « Place Marketing Forum » ;

- accès libre aux publications développées dans le cadre de la Chaire dans la mesure où les autorisations sont données à la Chaire ;

- possibilité, sous réserve de la programmation du prix par la direction de la Chaire, de parrainer un prix et de présenter un retour d'expérience sur notre territoire lors du colloque annuel s'il est validé par le comité d'experts en charge de la sélection des meilleures pratiques dans le monde ;

- possibilité de présenter chaque année auprès des communes membres ou partenaires de la C.P.A. (Pays d'Aix Développement, ..) les évolutions du marketing territorial en partenariat avec la Chaire.

C) Bilan de la première année d'activité de la Chaire Attractivité et nouveau marketing territorial de l'IEP Aix.

Le bilan d'activité 2013-2014 fait état des principaux points suivants.

1 – Membres fondateurs de la Chaire :

A la fin juin 2014, vingt-deux collectivités territoriales (5 régions, 5 départements, 12 communautés urbaines, agglomérations ou villes, 1 canton Suisse) avaient rejoint la chaire en tant que membres fondateurs.

2) Master 2013 / 2014

- Le Master 2014 a démarré en janvier dernier avec 18 personnes inscrites après celui de 2013 qui a eu 11 inscrits (l'objectif de la première année était d'avoir 10 inscrits au minimum) et se terminera avec la soutenance du mémoire début décembre prochain

3) Benchmarking territorial / Plateforme de veille en ligne

- La plate-forme a été mise en ligne en mai 2013 pour les fondateurs et partenaires officiels
- Le nombre de fiches à fin 2013 était de 250. Elle est aujourd'hui de 450 fiches.

4) Best Practice Digest

- 6 « Best Practice Digest », résumés de la plate-forme de veille en ligne ont été publiés depuis juin 2013.

5) Place Marketing Trend 2013 / 2014

- Document synthétique remis aux fondateurs, partenaires et participants du Place Marketing Forum 2013 avec une sortie en livre en mars 2014
- Actualisation lors du Place Marketing Forum 2014

6) Conférences / Interventions

- Une moyenne d'intervention de 14 conférences par an qui permet de faire connaître la chaire et de recruter de nouveaux partenaires

7) Missions

- Mission de recherche et d'accompagnement pour l'AUPA
- Mission d'accompagnement pour MDE (mission de développement économique des Alpes de Haute Provence), Team Côte d'Azur et la CCI Pau Béarn.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles

L. 5210-1, L 5211-10 et L.1611-4 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2005 portant modification des statuts de la Communauté du Pays d'Aix, de l'article 3 compétences facultatives pour les actions et opérations de soutien au développement de l'Enseignement Supérieur et Recherche ;

VU la délibération n° 2004_A002 du Conseil communautaire du 6 février 2004 définissant les principes d'intervention de la CPA en matière d'Enseignement Supérieur et Recherche ;

VU la délibération n° 2004_A200 du Conseil communautaire du 16 juillet 2004 précisant la politique et les axes communautaires d'intervention relatifs à l'Enseignement Supérieur et Recherche ;

VU la délibération n° 2013_B280 du Bureau communautaire du 27 juin 2013 approuvant la convention avec l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence pour le financement de la Chaire Attractivité et nouveau marketing territorial,

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU l'avis de la Commission développement économique et emploi du 9 septembre 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une subvention de 10.000 Euros en application de la convention avec l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence pour le financement de la Chaire Attractivité et nouveau marketing territorial pour l'année 2014 ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tout document afférant à l'exécution de la présente délibération.
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget fonctionnement de la Mission Enseignement Supérieur et Santé, ligne 23-65738, qui présente les disponibilités suffisantes ;

OBJET : Développement économique et emploi - Enseignement supérieur et recherche - Attribution d'une subvention dans le cadre de la convention avec l'IEP Sciences-Po Aix pour la mise en place de la Chaire Attractivité et nouveau marketing territorial

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



06 OCT. 2014